

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 29 septembre 2015 vers les 18 h 30 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de madame Line Lecours, les membres suivants :

Madame Raymonde Cossette, commissaire
Madame Nancy Gélinas, commissaire
Madame Patricia Pépin, commissaire

En l'absence du président, monsieur Jean-Yves Laforest, la vice-présidente, madame Line Lecours, préside la séance.

Participe à cette séance, le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents, le personnel hors cadre et cadre :

Monsieur Serge Carpentier, directeur général adjoint et secrétaire général
Monsieur Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION CE 7 0915 :

Madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0915-01 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

RÉSOLUTION CE 8 0915 :

Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 25 août 2015 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Patricia Pépin PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire inscrit sur le document CE 0915-02 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

3. Sujets présentés par les Services des ressources humaines

3.1 Nouvelles affectations - Personnel de soutien

RÉSOLUTION CE 9 0915 :

CONSIDÉRANT, à la suite de l'affichage de postes en personnel de soutien, que des personnes déjà à l'emploi de la Commission scolaire de l'Énergie et possédant les qualifications requises ont soumis leur candidature;

CONSIDÉRANT, selon la convention collective régissant le personnel de soutien, que si plus d'une personne possède les qualifications requises et répond aux exigences déterminées par la Commission scolaire, celle-ci procède suivant l'ordre d'ancienneté parmi les salariés réguliers;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE l'affectation des personnes suivantes:

- Madame Martine Arvisais, éducatrice en service de garde, poste régulier à temps partiel à caractère cyclique de 7,5 heures/semaine à l'école Antoine-Hallé de Shawinigan secteur Grand-Mère, et ce, à compter du 30 septembre 2015;
- Madame Angélique Noël, éducatrice en service de garde, poste régulier à temps partiel à caractère cyclique de 8 heures/semaine à l'école des Boisés de Saint-Alexis-des-Monts, et ce, à compter du 30 septembre 2015.

Adoptée à l'unanimité.

3.2 Engagement - Liste prioritaire - Personnel enseignant

RÉSOLUTION CE 10 0915 :

CONSIDÉRANT l'application des dispositions liant relatives à la liste de priorité d'embauche pour combler un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Raymonde Cossette PROPOSE d'accepter l'engagement de madame Céline Métivier, enseignante en formation professionnelle - administration, commerce et informatique (sous-spécialité secrétariat), au Carrefour Formation Mauricie de Shawinigan, et ce, dès le 1^{er} juillet 2015.

Adoptée à l'unanimité.

4. Demandes d'aide ou de contribution financière

RÉSOLUTION CE 11 0915 :

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a le mandat de disposer des demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a procédé à l'examen de demandes en tenant compte des critères établis par la Politique relative aux demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE que soient autorisées les demandes de contribution ou d'aide financière décrites au document CE 0915-03.

Adoptée à l'unanimité.

5. Clôture de la séance

RÉSOLUTION CE 12 0915 :

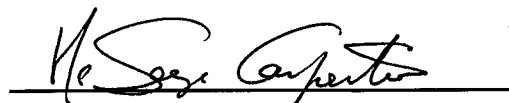
Madame la commissaire Line Lecours PROPOSE, vers les 18 h 45, que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENTE



SECRÉTAIRE



Président(e)



Secrétaire